

# CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 19 février 2026 à 18 heures 00 minutes

En mairie

Quorum : 9

**Présents :**

M. DECOSTERD Kévin, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FANTINEL Anna/Françoise, Mme GOURY Anne-Marie, M. GREGORIUS Gilbert, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme NAGEL Annie, M. PEZZETA François, Mme SABBA Bériza, M. TELLIER Olivier, Mme ZURKINDEN Gina

**Procuration(s) :**

Mme BURTAIRE Maryline donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme THIRION-WATRIN Frédérique donne pouvoir à Mme SABBA Bériza

**Absent(s) :**

Mme MANGEOT Nathalie, M. STRAPPAZZON Sylvain

**Excusé(s) :**

Mme BURTAIRE Maryline, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

**Secrétaire de séance** : Mme DURLA Jocelyne

**Président de séance** : M. KOCIAK Jean-Claude

**Procès-verbal du conseil d'administration précédent** : Approuvé

**1 - Examen et vote du Compte Financier Unique 2025 (délibération N°081.2026)**

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour opérations de la section de fonctionnement.

Monsieur Le Président, Jean-Claude KOCIAK, s'est retiré de la salle pour le vote.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : 59 960.73€ (dont déficit de clôture de l'exercice 2024 : 2 672,75€)

Recettes de fonctionnement : 60 340.00€

Résultat de fonctionnement (excédent) : 379.27€

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 - Affectation des résultats 2025 (délibération N°082.2026)**

L'excédent de l'exercice 2025 de 379.27€ est reporté au budget primitif 2026, section fonctionnement.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Vote du budget primitif 2026 (délibération N°083.2026)**

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 60 379.27€.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - Fongibilité des crédits (délibération N°084.2026)**

Le CCAS a voté la fongibilité des crédits offrant la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **5 - Renouvellement d'adhésion à la CTASF de Briey (délibération N°085.2026)**

Le CCAS a décidé de renouveler son adhésion à la CTASF (Coordination territoriale des aides sociales facultatives de Briey) pour l'année 2026. Tout comme l'année précédente, la commune s'engage à abonder le fond demandé par habitant.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **6 - Renouvellement d'adhésion à l'association AD2S**

Le CCAS a renouvelé son adhésion gratuite à l'association AD2S (Accès aux Droits Santé Solidarité) pour l'année 2026. Cette association œuvre, en complément des dispositifs législatifs, à faciliter l'accès des personnes en situation de précarité à leurs droits (droits sociaux/droits de santé). L'adhésion est prise en charge par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Son objectif est de lutter contre le non recours aux soins et développe de nombreux outils dont la garantie santé AD2S, une complémentaire santé négociée dont plusieurs communes et plus de 500 personnes bénéficient déjà.

## **7 - Demandes de secours (délibération N°086.2026)**

Suite à la réception de deux dossiers envoyés par l'assistante sociale de PIENNES, les situations de deux nouvelles familles ont été étudiées et le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'inscrire les familles à la banque alimentaire.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **8 - Attribution d'une aide financière urgente**

Suite à la réception d'une demande d'aide de l'assistante sociale en date du 28/01/2026, le Président informe les membres du Conseil d'Administration du versement de 100.00€ pour une facture d'énergie. Cette somme a directement été versée à ENGIE.

En effet, la famille rencontre des problèmes financiers et ne pouvait subvenir à ce besoin.

## **9 - Voyage sénior 2026**

Le C.C.A.S. de TRIEUX, en partenariat avec l'ANCV, organise des voyages séniors dans le but de permettre aux séniors de pouvoir partir en vacances à moindre coût et de garder le lien social.

Le voyage sénior 2026 aura lieu du 27/06/2026 au 04/07/2026 à Saint Jean de Monts en Vendée. Le nombre total de participants est de 55 (dont 3 accompagnateurs). Les personnes de TRIEUX sont prioritaires et sont au nombre de 26 inscrits.

Le voyage se fera en bus avec un arrêt à mi-chemin pour se restaurer. Une visite au Puy du Fou est également prévue dans le tarif.

Malgré le coût peu élevé du séjour, certains séniors se retrouvent dans l'incapacité financière de régler le prix du séjour en une seule fois. Aussi le C.C.A.S., soucieux d'ouvrir ces séjours au plus grand nombre, permet aux séniors de régler le séjour en trois fois. Celui-ci devra être soldé un mois avant la date du départ.

Les premiers acomptes de 279.00€ sont en cours d'encaissement et les seconds seront saisis très prochainement. Le montant total est de 837€, hors aides ANCV pour les personnes éligibles.

Pour rappel, le CCAS offre également la possibilité aux séniors qui le souhaitent, de partir en voyage en toute autonomie.

## **10 - Aides apportées suite au sinistre de l'incendie**

Suite à l'incendie ayant eu lieu dans la nuit du 23/01/2026 au 24/01/2026, le CCAS a remis à certaines familles sinistrées des colis alimentaires afin de les soutenir. Il est également prévu de fournir des colis des aînés restants.

La cellule d'urgence médico-psychologique de Meurthe-et-Moselle se tient à la disposition des familles sinistrées en cas de besoin. La plaquette d'information avec les coordonnées sera jointe au procès-verbal. Une réunion avec 2 psychologues a également déjà eu lieu à la Maison pour tous. Une cellule d'écoute

ouverte à tous est prévue le 05/03/2026 à la Maison Pour Tous de TRIEUX ainsi qu'une nouvelle réunion davantage destinée aux victimes le 12/03/2026.

De plus, des logements ont été recherchés et trouvés pour certaines familles ainsi que des solutions de relogement et de restauration. Aujourd'hui, toutes les familles demandeuses sont relogées. Plusieurs domiciliations ont également été établies en mairie permettant aux personnes de récupérer leur courrier.

### **11 - Questions et points divers**

Les prochaines collectes de la banque alimentaire de TRIEUX se feront les :

- 22, 23 et 24 Mai 2026 ;
- 6, 7 et 8 Novembre 2026.

Il sera demandé de pouvoir intervenir à l'intermarché de LANDRES ainsi qu'au NETTO de TRIEUX.

Par ailleurs la banque alimentaire a établi un contrôle à TRIEUX le 04/02/2026, qui n'a révélé aucune anomalie.

Séance levée à 19H04

Fait à TRIEUX, le 23/02/2026

Le Président,  
Jean-Claude KOCIAK

La Secrétaire de séance,  
Jocelyne DURLA

